EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260915-2026_044-DE

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le dix septembre deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 19
Date d'affichage des délibérations : le 17.09.2026

Présents : M. CHÉREL, maire, M. DELANOË, M. HÉLIGON, Mme PELTIER, Mme SALLOU, adjoints, M. BERNARD, Mme BOHUON, M. BOUTHMY, Mme COHIGNAC, M. DIVET, Mme GIBOIRE, Mme GOUPIL, M. HIGNET, M. LEVILAIN, Mme PHILIPPE, Mme RAMAGE, Mme RENAULT, M. ROUVRAIS
Absent excusé : M. JUMEL
Pouvoir : M. JUMEL à Mme PHILIPPE

Mme COHIGNAC a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-044 – ADG – ÉLECTION D'UN ADJOINT

- *Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15*

Le conseil municipal ayant déterminé à cinq le nombre de ses adjoints, il convient de procéder à l'élection de l'adjoint(e) qui, à titre d'information, aura en charge la délégation « Travaux, bâtiments communaux et énergie ».

M. le Maire sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. Bernard et Mme Peltier acceptent de constituer le bureau.

M. le Maire demande s'il y a des candidates au poste d'adjoint(e).

M. Divet se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Divet : 19 voix

M. Divet ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième adjoint.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260915-2026_044-DE

Pour extrait conforme
Le 16.09.2026
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 17.09.2026
Le Maire,